

doc  
CA1  
EA17  
89E71  
FRE

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE

b3536506(F)

Vue d'ensemble

Septembre 1989

# La Communauté européenne : la perspective canadienne



**CANADA  
EUROPE**

## Introduction

La Communauté européenne (CE) est formée de 12 nations démocratiques d'Europe occidentale coopérant étroitement, tout particulièrement en matière d'économie. Il s'agit d'un marché commun où les biens peuvent traverser les frontières nationales des pays membres sans droits de douane. Par contre, les marchandises provenant de l'extérieur du marché commun sont frappées d'un tarif commun.

Depuis ses tout débuts, voilà plus de 30 ans, la CE s'est transformée en bien plus qu'un marché commun. La législation de la CE régit de nombreux secteurs de l'économie tels que ceux du charbon et de l'acier, de l'agriculture, des transports et de la pêche. La Communauté établit des normes pour tout (des produits finis à la qualité de l'eau potable) et est un complément aux programmes des gouvernements nationaux dans les domaines de la recherche et du développement, du développement régional et de l'éducation. De plus, la CE diffère des autres organisations internationales comme les Nations Unies du fait que ses membres sont liés par le droit communautaire.

Les 12 pays membres de la CE sont la Belgique, le Danemark, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni.

Les nations de la CE constituent le plus important bloc commercial du monde, comptant pour près d'un cinquième du commerce mondial et pour 25 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) global (de 5,4 billions de dollars, selon les estimations de 1988). La Communauté européenne est le deuxième partenaire du Canada en matière de commerce, d'investissement, de technologie et de tourisme. En 1988, les Canadiens

Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

Canada